



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation à titre précaire de la friche SGB par l'association Alpha Unit.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant la sollicitation de l'association Alpha Unit et de son Président, Monsieur Geoffrey CORTES de pouvoir développer leur activité de jeux grandeur nature ;

Considérant leur volonté de pouvoir utiliser la friche dite SGB pour y réaliser leur activité ;

Considérant les retours positifs de leur occupation actuelle sur le territoire de la Ville, en l'espèce sur l'emprise du silo de Mouy ;

Considérant qu'en contrepartie de la gratuité de l'occupation, l'association s'engage à nettoyer le site, exercer une présence de nature à sécuriser et empêcher que le site ne se dégrade davantage au travers d'intrusions notamment, qu'en ce sens, l'activité est de nature à faciliter le démarrage de la phase travaux du projet de revitalisation de la friche ;

Considérant que la friche SGB est bien couverte dans le cadre d'une mise à disposition par notre assureur, et pour l'association par une assurance responsabilité civile ;

Considérant que l'association s'est engagée à proposer des activités de nature à ne pas engendrer de nuisance pour le voisinage ;

Considérant la convention d'occupation jointe à la présente convocation ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire, et tous les documents y afférents.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 25

Contre : 2

Abstention : 0

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 67/20



Convention de mise à disposition gratuite d'un site privé

Entre, d'une part

- Le Propriétaire, la mairie de Mouy représentée par son Maire,
Monsieur Philippe MAUGER domiciliés à MOUY(60250), 45 place du
Docteur Avinin, propriétaire du terrain situé à MOUY(60250), rue de la
Gare,

Et

- L'occupant, **MR. CORTES Geoffrey**, domicilié au **9 avenue du Lycée 95330
DOMONT** et ayant un poste de **Président de l'association ALPHA UNIT** ;

Les parties conviennent et arrêtent ce qui suit :

Article 1. Objet

L'occupant **Mr. CORTES Geoffrey, Président de l'association ALPHA UNIT** et Philippe Mauger, Maire de Mouy, ont conclu une convention d'occupation du site situé de l'ancienne brosserie dit SGB, rue de la gare, d'une durée indéterminée, afin d'y exercer une activité de **Jeux à caractère grandeur Nature**.

La présente convention a pour objet la mise à disposition gratuite du site situé à **l'association ALPHA UNIT** , Présidée par **Mr.CORTES**.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la signature de la convention.

Article 3. Type de convention

Convention de mise à disposition du site dit SGB à titre gratuit, en échange de services réalisés par **l'association Alpha Unit**.

Article 4. Droits et obligations des parties

L'occupant s'oblige à exercer dans le local commercial mis gratuitement à disposition, une activité de **Jeux à caractère grandeur nature**.



L'occupant doit souscrire à une assurance responsabilité civile pour les participants à ses événements, indiquant notamment le montant garanti en RC locative. Le propriétaire s'engage à avoir souscrit une assurance pour les lieux.

L'activité est déclarée conforme aux clauses de la convention.

L'occupant s'engage à informer le propriétaire de tout changement relatif à son activité. Il déclare toute modification concernant son objet social ou sa forme juridique.

Article 5. Engagement de l'occupant

L'occupant s'engage à tenir propre dans la mesure de son possible le site mise à disposition

L'occupant s'engage à sécuriser dans la mesure de son possible les lieux pour éviter tout danger pour les participants à ses jeux grandeur nature

L'occupant s'engage à respecter la quiétude du voisinage.

L'occupant confirme avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la **FédéGN** en date du **16.10.2019**.

L'occupant s'engage à respecter les consignes transmises par la Ville, et les opérateurs associés dans le projet de rénovation, SAO notamment.

Article 6. Intervention du propriétaire

Par la présente, le propriétaire concourt à l'acte.

Le propriétaire et l'occupant reconnaissent avoir reçu un exemplaire de la convention.

Le propriétaire confirme avoir souscrit une assurance.

Article 7. Rupture de la convention

En cas de rupture de la convention par l'une des parties, celle-ci s'engage à respecter un délai de préavis de **2 mois**.

Fait en deux exemplaires à Mouy,

Le ____ - ____ - 2020

Philippe MAUGER

Monsieur le Maire
Vice-président de la Communauté de
Communes du Pays du Clermontois

Mr. CORTES

Président de l'Alpha Unit

